

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

31/10/2024

N° E24000193 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 31/10/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 21/10/2024, la lettre par laquelle Madame le Maire de la commune de Megève demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de révision du plan local d'urbanisme conjointement à l'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la commune de Megève (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bruno PERRIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

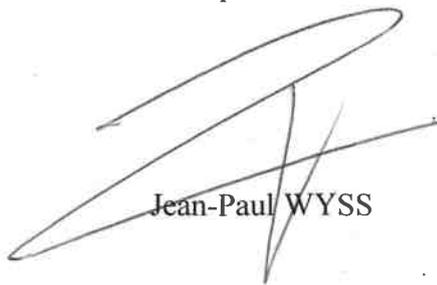
ARTICLE 2 : Monsieur Olivier L'HEVEDER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame le Maire de la commune de Megève, à Monsieur Bruno PERRIER et à Monsieur Olivier L'HEVEDER.

Fait à Grenoble, le 31/10/2024

Le président,



Jean-Paul WYSS